



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

22 DECEMBRE 1983

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des dépenses culturelles,
Education nationale,
pour l'année budgétaire 1983**

Matières visées par l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PAR M. N. PECRIAUX

(1) Voir Doc. Conseil 5-IV (1983-1984) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de l'Education et de la Recherche scientifique (1) a consacré sa réunion du 14 décembre à l'examen du projet de décret ajustant le budget des dépenses culturelles, Education nationale, de l'année budgétaire 1983.

L'ajustement présenté par le Ministre de la Santé et de l'Enseignement a été effectué dans le respect le plus strict de la décision du Conseil des Ministres du 27 mai 1983 mais ne répond pas pour autant aux besoins réels de la Communauté.

Les articles de ce projet de décret ne prêtant pas à discussion, le projet de décret ajustant le budget des dépenses culturelles, Education nationale, de l'année budgétaire 1983 fut adopté par 8 voix contre 3.

La Commission a fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
N. PECRIAUX.

Le Président,
Y. YLIEFF.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :
MM. Ylieff (président), Biefnot (en remplacement de M. Delizée), Collart, D'Hondt, J. Gillet, Gramme, Hismans, Klein, Lernoux, Liénard, Mouton, Risopoulos et Pécriaux (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission :
M. Urbain, Ministre de la Santé et de l'Enseignement de la Communauté française;
M. Dooms, Chef de Cabinet du Ministre Urbain;
MM. Masset et Debaurve, membres du Cabinet du Ministre Urbain;
M. Bonmariage, représentant le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française;
MM. de Roubaix et Lagasse, membres du Conseil.